

la terre de l'Égypte pendant trois jours.

23 Nul ne vit son frère, ni ne se remua du lieu où il était; mais le jour lui-même partout où habitaient les enfans d'Israël.

24 Alors Pharaon fit venir Moïse et Aaron, et leur dit : Allez sacrifier au Seigneur : que vos brebis seulement et vos troupeaux demeurent ici, et que vos petits enfans aillent avec vous.

25 Moïse lui répondit : Vous nous donnerez aussi des hosties et des holocaustes pour les offrir au Seigneur notre Dieu.

26 Tous nos troupeaux marcheront avec nous, et il ne demeurera pas seulement une corne de leurs pieds; parce que nous en avons nécessairement besoin pour le culte du Seigneur notre Dieu, et d'autant plus que nous ne savons pas ce qui doit lui être immolé jusqu'à ce que nous soyons arrivés au lieu même qu'il nous a marqué.

27. Mais le Seigneur endurecît le cœur de Pharaon, et il ne voulut point les laisser aller.

28 Pharaon dit donc à Moïse : Retirez-vous et gardez-vous bien de paraître jamais devant moi : car en quelque jour que ce soit que vous vous montriez à moi, vous mourrez.

29 Moïse lui répondit : Ce que vous ordonnez sera fait; je ne verrai plus jamais votre visage.

CHAPITRE XI.

Prédiction de la dixième et dernière plaie.

1 Le Seigneur dit à Moïse : Je ne frapperai plus Pharaon et l'Égypte que d'une seule plaie, et après cela il vous laissera aller, et vous pressera même de sortir.

2 Vous direz donc à tout le peuple : Que chaque homme demande à son ami, et chaque femme à sa voisine, des vases d'argent et d'or.

3 Et le Seigneur fera trouver grâce à son peuple devant les Égyptiens. Or Moïse était devenu très-grand dans toute l'Égypte, tant aux yeux des serviteurs de Pharaon, que de tout son peuple.

4 Et il lui dit avant de le quitter : Voici ce que dit le Seigneur : Je sortirai sur le minuit, et je parcourrai l'Égypte;

5 et tous les premiers-nés mourront dans les terres des Égyptiens, depuis le premier-né de Pharaon qui est assis sur son trône, jusqu'au premier-né de la servante qui tourne la meule dans le moulin, et jusqu'aux premiers-nés des bêtes.

6 Il s'éleva un grand cri dans toute l'Égypte, et tel que ni devant ni après

il n'y en eut et il n'y en aura jamais un semblable.

7 Mais parmi tous les enfans d'Israël, depuis les hommes jusqu'aux bêtes, on n'entendra pas seulement un chien crier : afin que vous sachiez combien grand est le miracle par lequel le Seigneur discerne Israël d'avec les Égyptiens.

8 Alors tous vos serviteurs que vous voyez ici viendront à moi, et ils m'adoreront, en disant : Sortez, vous et tout le peuple qui vous est soumis. Et après cela nous sortirons.

9 Et Moïse se retira de devant Pharaon dans une très-grande colère. Or le Seigneur dit à Moïse : Pharaon ne vous écouterait point, afin qu'il se fasse un grand nombre de prodiges dans l'Égypte.

10 Moïse et Aaron firent devant Pharaon tous les prodiges qui sont écrits dans ce livre. Mais le Seigneur endurecît le cœur de Pharaon : et ce prince ne permit point aux enfans d'Israël de sortir de ses terres.

CHAPITRE XII.

Manducation de l'agneau pascal. X. Plaie : mort des premiers-nés d'Égypte. Sortie des Israélites. Préceptes touchant la pâque.

1 Le Seigneur dit aussi à Moïse et à Aaron dans l'Égypte :

2 Ce mois-ci sera pour vous le commencement des mois : ce sera le premier des mois de l'année.

3 Parlez à toute l'assemblée des enfans d'Israël, et dites-leur : Qu'au dixième jour de ce mois chacun prenne un agneau pour sa famille et pour sa maison.

4 S'il n'y a pas dans la maison assez de personnes pour pouvoir manger l'agneau, il en prendra de chez son voisin dont la maison tient à la sienne, autant qu'il en faut pour pouvoir manger l'agneau.

5 Cet agneau sera sans tache; ce sera un mâle, et il n'aura qu'un an. Vous pourrez aussi prendre un chevreau qui ait ces mêmes conditions.

6 Vous le garderez jusqu'au quatorzième jour de ce mois, et toute la multitude des enfans d'Israël l'immolera au soir.

7 Ils prendront de son sang, et ils en mettront sur l'un et l'autre poteau, et sur le haut des portes des maisons où ils le mangeront.

8 Et cette même nuit ils en mangeront la chair rôtie au feu, et des pains sans levain, avec des laitues sauvages.

9 Vous n'en mangerez rien qui soit cru, ou qui ait été cuit dans l'eau : mais seulement rôti au feu. Vous en mangerez la tête avec les pieds et les intestins :

10 et il n'en demeurera rien jusqu'au

matin. S'il en reste quelque chose, vous le brûlerez au feu.

11 Voici comment vous le mangerez ; Vous vous ceindrez les reins, vous aurez des souliers aux pieds, et un bâton à la main, et vous mangerez à la hâte : car c'est la pâque (c'est-à-dire, le passage) du Seigneur.

12 Je passerai cette nuit-là par l'Égypte ; je frapperai dans les terres des Égyptiens tous les premiers-nés, depuis l'homme jusqu'aux bêtes, et j'exercerai mes jugemens sur tous les dieux de l'Égypte, moi qui suis le Seigneur.

13 Or le sang dont sera marquée chaque maison où vous demeurerez, servira de signe en votre faveur. Je verrai ce sang, et je passerai vos maisons ; et la plaie de mort ne vous touchera point lorsque j'en frapperai toute l'Égypte.

14 Ce jour vous sera un monument éternel : et vous le célébrerez de race en race par un culte perpétuel, comme une fête solennelle à la gloire du Seigneur.

15 Vous mangerez des pains sans levain pendant sept jours. Dès le premier jour il ne se trouvera point de levain dans vos maisons. Quiconque mangera du pain avec du levain depuis le premier jour jusqu'au septième, périra du milieu d'Israël.

16 Le premier jour sera saint et solennel, et le septième sera une fête également vénérable. Vous ne ferez aucune œuvre servile durant ces deux jours, excepté ce qui regarde le manger.

17 Vous garderez donc cette fête des pains sans levain ; car en ce même jour je ferai sortir toute votre armée de l'Égypte, et vous observerez ce jour de race en race par un culte perpétuel.

18 Depuis le quatorzième jour du premier mois sur le soir, vous mangerez des pains sans levain jusqu'au soir du vingtième jour de ce même mois.

19 Il ne se trouvera point de levain dans vos maisons pendant ces sept jours. Quiconque mangera du pain avec du levain, périra du milieu de l'assemblée d'Israël, soit qu'il soit étranger ou naturel du pays.

20 Vous ne mangerez rien avec du levain. Vous userez de pain sans levain dans toutes vos maisons.

21 Moïse appela ensuite tous les anciens des enfans d'Israël, et il leur dit : Allez prendre un agneau dans chaque famille, et immolez la pâque.

22 Trempez un petit bouquet d'hysope dans le sang que vous aurez mis sur le seuil de votre porte, et vous en ferez une aspersion sur le haut de la porte et sur les deux poteaux. Que nul de vous ne sorte hors de la porte de sa maison jusqu'au matin.

23 Car le Seigneur passera en frappant de mort les Égyptiens ; et lorsqu'il verra ce sang sur le haut de vos portes et sur les deux poteaux, il passera la porte de votre maison, et il ne permettra pas à l'ange exterminateur d'entrer dans vos maisons ni de vous frapper.

24 Vous garderez cette coutume qui doit être inviolable à jamais, tant pour vous que pour vos enfans.

25 Lorsque vous serez entrés dans la terre que le Seigneur vous donnera selon sa promesse, vous observerez ces cérémonies.

26 Et quand vos enfans vous diront : Quel est ce culte religieux ?

27 vous leur direz : C'est la victime du passage du Seigneur, lorsqu'il passa les maisons des enfans d'Israël dans l'Égypte, frappant de mort les Égyptiens, et délivrant nos maisons. Alors le peuple se prosternant en terre, adora le Seigneur.

28 Les enfans d'Israël étant sortis, firent ce que le Seigneur avait ordonné à Moïse et à Aaron.

29 Sur le milieu de la nuit le Seigneur frappa tous les premiers-nés de l'Égypte, depuis le premier-né de Pharaon qui était assis sur son trône, jusqu'au premier-né de la femme esclave qui était en prison, et jusqu'au premier-né de toutes les bêtes.

30 Pharaon s'étant donc levé la nuit, aussi bien que tous ses serviteurs et tous les Égyptiens, un grand cri se fit entendre dans toute l'Égypte, parce qu'il n'y avait aucune maison où il n'y eût un mort.

31 Et Pharaon ayant fait venir cette même nuit Moïse et Aaron, il leur dit : Retirez-vous promptement d'avec mon peuple, vous et les enfans d'Israël ; allez sacrifier au Seigneur, comme vous le dites.

32 Menez avec vous vos brebis et vos troupeaux, selon que vous l'avez demandé, et en vous en allant priez pour moi.

33 Les Égyptiens pressaient aussi le peuple de sortir promptement de leur pays, en disant : Nous mourrons tous.

34 Le peuple prit donc la farine qu'il avait pétrie avant qu'elle fût levée ; et la liant en des manteaux, la mit sur ses épaules.

35 Les enfans d'Israël firent aussi ce que Moïse leur avait ordonné, et ils demandèrent aux Égyptiens des vases d'argent et d'or, et beaucoup d'habits.

36 Le Seigneur rendit favorables à son peuple les Égyptiens, afin qu'ils leur prêtassent ce qu'ils demandaient : et ainsi ils dépouillèrent les Égyptiens.

37 Les enfans d'Israël partirent donc de Ramesès et vinrent à Socoth, étant près de six cent mille hommes de pied sans les enfans.

38 Ils furent suivis d'une multitude innombrable de petit peuple, et ils avaient avec eux une infinité de brebis, de troupeaux, et de bêtes de toutes sortes.

39 Ils firent cuire la farine qu'ils avaient emportée, il y avait du temps, toute pétrie, de l'Égypte, et ils en firent des pains sans levain cuits sous la cendre; parce qu'ils n'avaient pu les faire lever, les Égyptiens les contraignant de partir, et ne leur permettant pas de tarder un moment; et ils n'avaient pas eu non plus le temps de bien préparer à manger dans le chemin.

40 Le temps que les enfans d'Israël avaient demeuré dans l'Égypte et dans la terre de Chanaan, eux et leurs pères, fut de quatre cent trente ans:

41 après lesquels ce même jour toute l'armée du Seigneur sortit de l'Égypte.

42 Cette nuit dans laquelle le Seigneur les a tirés de l'Égypte, doit être consacrée en l'honneur du Seigneur, et tous les enfans d'Israël doivent l'observer et l'honorer dans la suite de tous les âges.

43 Le Seigneur dit aussi à Moïse et à Aaron: Le culte de la pâque s'observera de cette sorte: Nul étranger n'en mangera.

44 Tout esclave que l'on aura acheté, sera circoncis, et après cela il en mangera.

45 Mais l'étranger et le mercenaire n'en mangeront point.

46 L'agneau se mangera dans une même maison. Vous ne transporterez dehors rien de sa chair, et vous n'en romprez aucun os.

47 Toute l'assemblée d'Israël fera la pâque.

48 Si quelqu'un des étrangers veut vous être associé, et faire la pâque du Seigneur, tout ce qu'il y aura de mâle avec lui sera circoncis auparavant; et alors il pourra la célébrer, et il sera comme habitant de votre terre: mais celui qui ne sera point circoncis, n'en mangera point.

49 La même loi se gardera pour les habitans du pays, et pour les étrangers qui demeurent avec vous.

50 Tous les enfans d'Israël exécutèrent ce que le Seigneur avait commandé à Moïse et à Aaron.

51 Et en ce même jour le Seigneur fit sortir de l'Égypte les enfans d'Israël en diverses bandes.

CHAPITRE XIII.

Lois pour la consécration des premiers-nés, et pour l'observation de la pâque. Colonne de nuée et de feu.

1 Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit:

2 Consacrez-moi tous les premiers-nés qui ouvrent le sein de leur mère parmi les

enfans d'Israël, tant des hommes que des bêtes; car toutes choses sont à moi.

3 Et Moïse dit au peuple: Souvenez-vous de ce jour auquel vous êtes sortis de l'Égypte, et de la maison de votre esclave: souvenez-vous que le Seigneur vous a tirés de ce lieu par la force de son bras et gardez-vous de manger du pain avec du levain.

4 Vous sortez aujourd'hui dans ce mois des nouveaux blés.

5 Et lorsque le Seigneur vous aura fait entrer dans la terre des Chananéens, des Héthéens, des Amorrhéens, des Hévéens et des Jebuséens, des Gergéséens et des Phérezéens, qu'il a juré à vos pères de vous donner, dans cette terre où coulent des ruisseaux de lait et de miel, vous célébrerez en ce mois ce culte sacré.

6 Vous mangerez des pains sans levain pendant sept jours; et le septième sera encore la fête solennelle du Seigneur.

7 Vous mangerez, dis-je, des pains sans levain pendant sept jours; il n'y aura rien chez vous où il y ait du levain, non plus qu'en toutes vos terres.

8 Et en ce jour-là vous direz à votre fils: Je fais ceci en mémoire de la grâce que le Seigneur m'a faite lorsque je sortis de l'Égypte.

9 Et ceci sera comme un signe dans votre main, et comme un monument devant vos yeux, afin que la loi du Seigneur soit toujours dans votre bouche; parce que le Seigneur vous a tirés de l'Égypte par la force de son bras.

10 Vous observerez ce culte tous les ans au jour qui vous a été ordonné.

11 Et lorsque le Seigneur vous aura fait entrer en la terre de Chananéens, selon le serment qu'il vous en a fait, à vous et à vos pères, et qu'il vous l'aura donnée:

12 vous séparerez pour le Seigneur tout ce qui ouvre le sein de sa mère, tous les premiers-nés de vos bestiaux; et vous consacrerez au Seigneur tous les premiers-nés mâles que vous aurez.

13 Vous échangerez le premier-né de l'âne pour une brebis: si vous ne le rachetez point, vous le tuerez. Et vous rachetez avec de l'argent tous les premiers-nés de vos enfans.

14 Quand donc votre fils vous interrogera un jour, et vous dira: Que signifie ceci? vous lui répondrez: Le Seigneur nous a tirés de l'Égypte, de la maison de notre esclavage par la force de son bras.

15 Car Pharaon étant endurci, et ne voulant pas nous laisser aller, le Seigneur tua dans l'Égypte tous les premiers-nés, depuis les premiers-nés des hommes jusqu'aux premiers-nés des bêtes. C'est pour-